



ATTAC Décapant

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2018-01-03

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: ATTAC Décapant
Code du produit: 95032386
FDS #: MS0800883
Utilisation recommandée:

- Industriel/Institutionnel
- Décapant pour planchers
- Ce produit doit être dilué avant toute utilisation

Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur
 Siège social aux États-Unis
 Diversey, Inc.
 2415 Cascade Pointe Blvd.
 Charlotte, NC 28208
 Phone: 1-888-352-2249
 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <https://sds.diversey.com>

Siège social au Canada
 Diversey, Inc. - Canada
 3755 Laird Road Units 8-11
 Mississauga, Ontario L5L 0B3
 Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

| | |
|--|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 1B |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 |
| Corrosion des métaux | Catégorie 1 |



Mention d'avertissement: **Danger.**

Déclarations sur les risques et la sécurité

CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT ÊTRE CORROSIF POUR LES MÉTAUX.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les vapeurs. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussures de protection. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un

médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS LE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT OU PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet

Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué @ 1:4

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1



Mot Indicateur de la dilution:

Danger.

Déclarations sur les risques et la sécurité

CAUSE DES IRRITATIONS CUTANÉES. CAUSE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Dispose of unused content as chemical waste. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS LE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT OU PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

| Composant(s) | CAS # | % en poids |
|--|-----------|------------|
| Monoéthanolamine | 141-43-5 | 10 - 20% |
| Alcool benzylique | 100-51-6 | 5 - 10% |
| Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle | 111-90-0 | 3 - < 5% |
| Hydroxide de sodium | 1310-73-2 | 3 - < 5% |

*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

PAR INHALATION : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Produit Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse En cas d'irritation de la peau : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux

PAR INHALATION : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucune méthodes spéciale n'est requise
Moyen d'extinction approprié dioxyde de carbone. Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Refroidissez les conteneurs avec de grandes quantités d'eau bien après que le feu soit éteint.
Dangers spécifiques Sans objet.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien laver après manipulation. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Mélanger seulement avec de l'eau. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT SEULEMENT. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

| Composant(s) | CAS # | ACGIH | OSHA |
|--|-----------|-------------------------------|--|
| Monoéthanolamine | 141-43-5 | 6 ppm (STEL) 3 ppm (TWA) | 3 ppm (TWA) 6 mg/m ³ (TWA) |
| Alcool benzylique | 100-51-6 | - | - |
| Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle | 111-90-0 | - | - |
| Hydroxide de sodium | 1310-73-2 | 2 mg/m ³ (Ceiling) | 2 mg/m ³ (TWA) |

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

Protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau et du corps: des articles chaussants de protection. En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.
Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

| | |
|---|---|
| Protection des yeux: | Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques. |
| Protection des mains: | Gants résistants aux produits chimiques. |
| Protection de la peau et du corps: | des articles chaussants de protection. En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée. |
| Protection respiratoire: | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2. |
| Mesures d'hygiène: | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| État de la matière: Liquide | Couleur: Turbidité Transparent, primaire Paille |
| Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible. | Odeur: primaire Amande et cerise secondaire Solvant |
| Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible. | Point/intervalle d'ébullition: indéterminé |
| Point/intervalle de fusion indéterminé | Température de décomposition: Indéterminé Sans objet. |
| Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible. | Solubilité: complètement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible. | Densité relative (relativement à l'eau): 1.06 |
| Densité 8.84 lbs/gal 1.06 Kg/L | Densité gazeuse: Pas d'information disponible. |
| Masse volumique apparente Pas d'information disponible. | Pression de vapeur: Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C | Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible. |
| Viscosité: Pas d'information disponible. | Phosphore élémental: 0.00 % by wt. |
| Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 11.64 % * | pH 13 |
| Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet. | La corrosion des métaux: Corrosif(ve) |
| Sustained combustion: Sans objet. | |
| Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé | |
| | @ 1:4 13 > 200 °F > 93.4 °C |
| % COV par poids dse la dilution d'emploi 2.3 | |

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| Reactivity: | Not Applicable |
| Stabilité | Le produit est stable |
| Possibilité de réactions dangereuses: | Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun raisonnablement prévisible. |
| Matières à éviter | Acides forts. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi. |
| Conditions à éviter | Pas d'information disponible. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés).

Contact avec les yeux: Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

Ingestion: Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea.

Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.

Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): 3400
(ETA) - par voie cutanée >5000 (mg/kg):
aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l): 13
(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l): >50

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux. Éliminer conformément à tous les règlements et lois fédéraux, provinciaux et Municipaux

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets corrosifs D002

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués): Déchets corrosifs D002

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description du connaissance DOT (voie terrestre) UN3267, CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S., (ethanolamine, sodium hydroxide), 8, III

Description du voie maritime connaissance UN3267, CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S., (ethanolamine, sodium hydroxide), 8, III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: Canada (DSL/NDL).

RIGHT TO KNOW (RTK)

| Composant(s) | CAS # | MARTK: | NJRTK: | PARTK: | RIRTK: |
|--|-----------|--------|--------|--------|--------|
| Eau | 7732-18-5 | - | - | - | - |
| Monoéthanolamine | 141-43-5 | X | X | X | - |
| Alcool benzylique | 100-51-6 | X | - | X | - |
| Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle | 111-90-0 | - | X | - | - |
| Hydroxide de sodium | 1310-73-2 | X | X | X | X |

CERCLA/ SARA

| Composant(s) | CAS # | % en poids | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ kg) | Section 313 |
|--|-----------|------------|----------------------|----------------------|-------------|
| Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle | 111-90-0 | 3 - < 5% | | | X |
| Hydroxide de sodium | 1310-73-2 | 3 - < 5% | 1000 | | |

| Composant(s) | CAA HAP | CAA ODS | CWA Polluants en Priorité |
|--|---------|---------|---------------------------|
| Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle | X | | |

Réglementation Canadienne

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Produit Dilué:

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2018-01-03

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.